



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

papier et carton

Question écrite n° 67475

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie au sujet des récents mouvements sociaux dans le secteur du papier, mettant en lumière certaines difficultés anciennes de ce secteur. Il demande au Gouvernement s'il peut définir sa politique, notamment en matière d'approvisionnement et de stabilité des coûts économiques et sociaux.

Texte de la réponse

Globalement, l'industrie papetière française a connu en 2000 une croissance de 4,2 %. Plus de 10 millions de tonnes de papiers et cartons ont été produites, pour un chiffre d'affaires de 6,8 milliards d'euros, en progression de 19,6 % par rapport à l'année 1999. La France est le 4e producteur européen, derrière l'Allemagne, la Finlande et la Suède, et le 8e producteur mondial. Cependant, dans un contexte de forte demande sur les marchés de matière de base, les résultats des entreprises papetières sont contrastés. En effet, les papeteries non intégrées, utilisatrices de pâte marchande ou de papiers et cartons récupérés, ont vu le coût de leur approvisionnement augmenter notablement : le cours de la pâte marchande de référence s'est maintenu à 710 a tonne une partie de l'année 2000, soit en hausse de 18 % par rapport à l'année 1999, la parité euro/dollar accentuant cette hausse pour les entreprises de la zone euro. Le cours des papiers et cartons récupérés, matières de base principale pour la filière emballage papier-carton, a également augmenté durant l'année 2000, le prix des sortes de référence étant multiplié par trois entre juin 1999 et septembre 2000. Les cours de ces matières premières sont aujourd'hui en tendance baissière, le cours de la pâte marchande s'établissant aux alentours des 500 a tonne, et celui des papiers et cartons récupérés étant en baisse sensible pour toutes les sortes. Ces tensions mondiales dans l'approvisionnement ont créé des difficultés pour certaines entreprises déjà fragiles, conduisant à des cessations d'activités. Les mouvements internationaux de concentration engagés depuis dix ans environ se poursuivent : des groupes mondiaux se créent pour affronter des marchés fortement concurrentiels et mondialisés en se positionnant parmi les premiers sur leurs segments de marché. La France est concernée par ces mouvements, car ces groupes exercent des activités dans notre pays : les pertes considérables accumulées par les entreprises françaises début 1990 les ont amenées à s'adosser à des partenaires internationaux et le secteur est aujourd'hui contrôlé majoritairement par des capitaux étrangers. Certaines décisions stratégiques concernant des centres de production installés sur le territoire national sont donc prises par les sièges sociaux de groupes internationaux, conduisant à une perte d'influence de notre pays sur l'industrie papetière. Cependant, des groupes tels que Georgia-Pacific, Kayserberg, International Paper et Smurfit UPM-Kymmene investissent en France et participent à l'amélioration de l'outil de production. Dans ce contexte, le Gouvernement s'efforce de développer un environnement favorable à la compétitivité des entreprises installées en France. Ainsi, le non-renouvellement de la taxe parafiscale papetière a conduit à une diminution des prélèvements de l'ordre de 60 millions de francs par an pour les sociétés de ce secteur, les deux centres de recherche (centre technique du papier et l'association forêt cellulose [Afocel]) bénéficiant de ressources publiques imputées sur le budget de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67475

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5890

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7103